



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 19/06/2020

ID : 083-218300036-20200616-DCM2020\_032-DE



Délibération N° 2020-032

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 15    Nombre de Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 1

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2020
6574	A.S.L. DE LA NARTUBY	200.00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	5 000.00 €
6574	CRECHE DOREMI	500.00 €
6574	EMPORIUM	500.00 €
6574	GROUPE AMPUSIAN DE SPELEOLOGIE	300.00 €
6574	LA BOULE AMPUSIANNE	600.00 €
6574	LE SECOURS POPULAIRE	300.00 €
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	2 300.00 €
6574	A PAS DE VELOURS	300.00 €
6574	AERIA	2 000.00 €
6574	AFA CLUB AUTO	1 600.00 €
6574	LES DIABLOTINS DE TOURTOUR	1 000.00 €
	TOTAL	<b>14 600.00 €</b>

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la crise sanitaire du COVID-19 a impacté les finances communales ainsi que la vie des associations de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 14 600.00€, répartie comme indiqué ci-dessus,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2020,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

